



## Sainte-Anne-des-Lacs

# Avis public d'élection

*Date du scrutin : 2 novembre 2025*

Par cet avis public, Sylvain Michaudville, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou de maire
- Poste de conseillère ou de conseiller district 1
- Poste de conseillère ou de conseiller district 2
- Poste de conseillère ou de conseiller district 3
- Poste de conseillère ou de conseiller district 4
- Poste de conseillère ou de conseiller district 5
- Poste de conseillère ou de conseiller district 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection ou de la secrétaire d'élection désignée pour recevoir les déclarations de candidature (le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

### **Horaire**

- |                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Vendredi, 19 septembre 2025 | De 9 h à midi                   |
| Mercredi, 24 septembre 2025 | De 9 h à midi et de 13 h à 16 h |
| Vendredi, 26 septembre 2025 | De 9 h à midi                   |
| Vendredi, 03 octobre 2025   | De 9 h à 16 h 30                |

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'à samedi 18 octobre 2025 à midi (12 h) au président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente ou au président d'élection au plus tard le samedi, 18 octobre 2025 à midi (12 h).

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 10 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection :

**Me Maria-Eugenia Valenzuela.**

6. Vous pouvez joindre le président d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Président d'élection**

Adresse : 773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs,  
Sainte-Anne-des-Lacs, J0R 1B0

Téléphone : 819-216-5907

**Secrétaire d'élection**

Adresse : 773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs,  
Sainte-Anne-des-Lacs, J0R 1B0

Téléphone : 450 224-2675 poste 229

**Signature**

Lieu Sainte-Anne-des-Lacs

Date : 8 septembre 2025



---

Président d'élection